



Info-GT



**VAUX-
SUR-
SÛRE**

**GT 3
21 mai 2013**

Dans ce numéro :

De quoi parle-t-on ce soir ? 1

Les constats mis en avant par le diagnostic 1

Ce que vous avez dit en matière d'énergie 2

Exemple de bonnes pratiques 2

Tour d'horizon des énergies renouvelables 3

THEME: Energie

Devenir une commune énergétiquement autonome, un challenge pour Vaux-sur-Sûre?

De quoi parle-t-on ce soir?

Le développement durable préconise de « penser global, agir local ». Il s'agit donc de replacer le thème de l'énergie dans un contexte plus large que le niveau communal :

√ La population mondiale est en constante augmentation, surtout depuis le début du 20^e siècle.

√ La consommation d'énergie primaire s'est fortement accrue (surtout depuis la fin de la seconde guerre mondiale) et continue à s'accroître dans les pays émergents.

√ Les énergies conventionnelles (pétrole, gaz, charbon) se raréfient ; leurs prix vont donc encore augmenter.

√ Le secteur domestique et le secteur des transports sont responsables d'une part importante dans les émissions de gaz à effet de serre ; chacun peut donc agir à son niveau.

Au vu de cette évolution à l'échelle mondiale, l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) est un élément prioritaire pour toute politique énergétique. Les économies d'énergie sont profitables à

l'environnement (moins de gaz à effet de serre), mais aussi aux portefeuilles.

Néanmoins, un apport d'énergie restera toujours nécessaire (chauffage, éclairage...) mais peut parfois se faire à partir de sources renouvelables, disponibles au niveau local.



Les constats mis en avant par le diagnostic



• **Des audits énergétiques** ont été menés dans deux bâtiments communaux (administration communale et école de Sibret).

• Une étude de pertinence d'une cogénération a été réalisée au centre de Vaux-sur-Sûre et a débouché sur un **projet de chaufferie centralisée au bois**.

• Actuellement, **4 éoliennes** sont implantées sur le village de Villeroux. Le nouveau cadre éolien prévoit une possibilité de 20 éoliennes supplémen-

taires sur le territoire de Vaux-sur-Sûre. Dans l'état actuel du dossier, le Collège se positionne pour un rejet du cadre proposé par la Région wallonne.

• De janvier à juin 2013, le CPAS de Vaux-sur-Sûre organise **6 ateliers sur le thème de l'énergie**. La participation est gratuite et des kits énergie sont distribués pour l'occasion (ampoules économiques, multiprises...)

« La Commune doit être un exemple à suivre »

« Créer une cellule énergie »

« Ne pas développer davantage l'éolien sur la commune »

« Promouvoir la bioénergie »

Ce que vous avez dit en matière d'énergie

Dans le domaine de l'énergie, la population estime que **la commune doit être l'acteur principal au niveau local**. Elle doit avoir avant tout un rôle d'exemple: pourquoi demanderait-on au citoyen d'équiper son habitation de panneaux photovoltaïques si les bâtiments communaux ne le sont pas?

Les habitants regrettent l'absence de conseiller en environnement au sein de la commune ainsi que le manque de primes communales environnementales (isolation, solaire, thermique...). De plus, la population est demandeuse de plus de communication et de séances d'information en la matière: **une cellule énergie** pourrait être créée à l'administration communale.

Elle soulève également la problématique de l'extinction de certains éclairages publics au niveau des plaines de jeux et des routes notamment.

Quant à l'*isolation*, tout le monde est conscient que c'est le point faible de nombreuses maisons, des bâtiments communaux ou encore des églises.

A côté des coûts liés à l'isolation, les habitants déplorent également la *consommation*

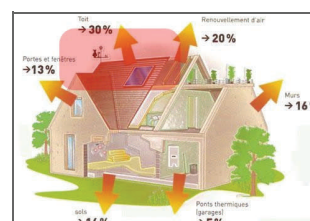
énergivore des mini-stations d'épuration dont certains ont dû s'équiper. Les participants estiment qu'il serait possible de faire des économies en *collectivant l'épuration* (épuration groupée ou par lagunage). Enfin, on pourrait également profiter des nouveaux bâtiments pour *présenter de nouvelles technologies* aux personnes intéressées.

Les participants soulignent le fait que de nombreuses *chaudières à bois* ont déjà été installées sur la commune. De plus, le *projet de chaufferie centralisée au bois* va permettre de chauffer les nombreux bâtiments publics situés au centre de Vaux-sur-Sûre. Reste la question d'y inclure ou non l'un ou l'autre riverain intéressé par le projet.

Dans le contexte actuel de l'éolien, les habitants sont particulièrement attentifs aux propositions du Collège. De toute évidence, autant le politique que le citoyen émettent **la plus grande prudence face au nouveau cadre éolien de la Région wallonne**. Néanmoins, la population ne rejette pas l'idée d'un projet communal et citoyen mais désapprouve un développement supplémentaire

de l'éolien à Vaux-sur-Sûre par des promoteurs.

Pour terminer sur le thème de l'énergie, les participants ont mis en avant des ressources disponibles sur le territoire (déchets agricoles, herbes de tonte...) qui permettraient de **promouvoir la biométhanisation** (en lien avec la diversification agricole).



Exemple de bonnes pratiques

L'ASBL « MALEMPRÉ, CHALEUR D'Y VIVRE »

Un réseau de chaleur commun à cinquante foyers, c'est pour bientôt dans ce village de pionniers. Une économie annuelle de 140.000 litres de mazout, et une belle source de diversification pour les agriculteurs locaux.



Des pionniers ! L'expérience menée par les habitants de Malempré sera suivie attentivement par de nombreux observateurs extérieurs, y compris jusqu'à la Région wallonne.

Dans un an, *cinquante foyers de ce village ardennais seront chauffés avec un réseau de chaleur commun*. Originalité de l'initiative ? Elle a pour origine des citoyens. Au bout de deux années de réflexion et de démarches, le projet entre dans une phase concrète.

« Nous allons bientôt profiter de l'ouverture de tranchées pour renouveler les conduites d'eau, afin d'y installer le dispositif du réseau de chaleur », indique Charles Havelange, le président de la coopérative « Malempré, la chaleur d'y vivre ».

Le dossier a été bouclé grâce au feu vert de la commune et des subsides de différents pouvoirs publics. Il a séduit le cabinet du ministre compétent dans ce domaine, Jean-Marc Nolle (Ecolo). « Nous avons dû bousculer nos habitudes et réfléchir en termes d'expérience pilote », observe-t-il. La chaufferie au bois sera installée dans l'ancienne grange du presbytère. *Celle-ci sera alimentée avec des sous-produits de la forêt, par le biais d'une autre coopérative où se retrouvent les agriculteurs du village*.

Source : [Le Soir 18/10/12](#)

Plus d'infos : [« Asbl Malempré, chaleur d'y vivre »](#)



Tour d'horizon des énergies renouvelables

Le solaire thermique :



L'énergie solaire thermique est récupérée par des capteurs solaires installés le plus souvent sur le toit inclinés à 45°, et de préférence plein sud. Un capteur se présente sous forme de coffre rigide et vitré au sein duquel une plaque et des tubes métalliques noirs (absorbants) reçoivent le rayonnement solaire pour chauffer un liquide caloporteur.

Avantages :

Les panneaux solaires thermiques peuvent être installés partout, à condition de respecter les facteurs d'inclinaison et d'exposition.

Inconvénients :

Le faible rendement : la puissance disponible par unité de surface est relativement limitée; ceci rend difficile une réponse à des besoins importants (grands ensembles d'appartements, par exemple). Par ailleurs, le poste eau chaude n'est pas le plus important (11%) au niveau de la consommation énergétique d'un ménage, les gains sont donc peu importants.

L'énergie solaire thermique est variable dans le temps. Sous les climats tempérés, cette variation est surtout importante en fonction des saisons. Ceci entraîne une nécessité de stocker cette énergie, ce qui augmente considérablement le coût des installations.

Le solaire photovoltaïque :



L'énergie solaire photovoltaïque résulte de la transformation directe de la lumière du soleil en énergie électrique au moyen de cellules composées d'un matériau semi-conducteur. Pour obtenir une puissance suffisante, les cellules sont reliées entre elles et constituent le module, appelé aussi panneau solaire.

Ce principe de fonctionnement diffère selon certaines applications, il est nécessaire de convertir le courant continu généré en courant alternatif, comparable à celui qui alimente nos appareils domes-

tiques courants comme la télévision ou le réfrigérateur. Ce principe se fait par le biais d'un onduleur intégré à l'installation solaire photovoltaïque.

Avantages :

Les panneaux solaires photovoltaïques peuvent être installés partout, à condition de respecter les facteurs d'inclinaison et d'exposition.

Inconvénients :

Le coût d'investissement est relativement élevé. La production est variable (saison, ensoleillement) et le stockage est difficile.

L'hydraulique :



Le mouvement de l'eau, dans une chute d'eau ou dans le courant d'une rivière, est utilisé pour faire tourner une turbine qui actionne un générateur d'électricité.

Avantages :

Valorisation du patrimoine existant.

Inconvénients :

Le nombre de sites est limité. La mise en place d'une centrale hydroélectrique peut avoir des impacts sur le milieu naturel (ex : barrage).

Pour les particuliers, il existe de petites machines pour moins de 1.000€ fonctionnant dès 1m50 de chute. La production d'énergie reste faible.

L'éolien :



Les aérogénérateurs (ou éoliennes) convertissent la force du vent en électricité. Ils sont constitués d'un mat (ou tour) sur lequel tourne une hélice composée de 2 ou 3 pales (de diamètre allant de 40 à 100 mètres pour les plus grandes éoliennes). Celles-ci captent l'énergie du vent pour faire tourner une génératrice qui produit du courant électrique. Il existe des aérogénérateurs de forte puissance destinés à alimenter le réseau électrique, mais aussi de plus petites éoliennes sus-

ceptibles d'alimenter en électricité une maison isolée.

Avantages :

Aucun rejet. Aucun déchet. De la puissance.

Inconvénients :

Inconstance de la production. Importance de l'investissement de départ. L'impact paysager fait l'objet de nombreuses discussions passionnées. Par ailleurs, la plus-value (vente d'électricité et de certificats verts) n'est pas toujours captée au niveau local.

Le bois-énergie :



La combustion du bois fournit de la chaleur capable de couvrir totalement ou partiellement les besoins en eau chaude et/ou en chauffage des ménages ou même les besoins énergétiques des industries de transformation du bois.

Le terme bois-énergie recouvre la valorisation du bois en tant que combustible sous toutes ses formes, de la bûche à la sciure, en passant par les plaquettes forestières et boka-gères.

Avantages :

Le bois-énergie permet la valorisation de sous-produits et l'activation d'opérateurs de proximité. La technologie est bien maîtrisée.

Inconvénients :

Un projet bois-énergie/réseau de chaleur doit être intégré en temps opportun dans la réflexion. L'approvisionnement doit être réfléchi et organisé.

La biométhanisation :



Le biogaz est le résultat de la fermentation anaérobie des déchets organiques. Ce processus est spontané dans les décharges et forcé dans les réacteurs appelés méthaniseurs. Le biogaz est un gaz pauvre qui contient environ 50% de méthane. Il peut faire l'objet d'une valorisation thermique ou électrique.

Les matières susceptibles de produire du biogaz sont les déchets ménagers, les boues des stations d'épuration, les effluents agricoles et les ef-

fluents des industries agroalimentaires.

Avantages :

La biométhanisation permet la valorisation d'effluents d'élevage, de tonnes de pelouses et limite les impacts environnementaux

Inconvénients :

La biométhanisation fait appel à une technologie complexe et engendre une production de chaleur souvent non valorisée faute d'utilisateurs proches des unités de biométhanisation. L'investissement est important.

Opération de développement rural de la Commune de Vaux-sur-Sûre



Administration communale de Vaux-sur-Sûre

Chaussée de Neufchâteau 36
6640 VAUX-SUR-SURE
Tel : 061 25 00 00



Fondation rurale de Wallonie Agent de développement
Rue de France, 19A - Emilie DUBOIS
6730 Tintigny - Stéphane GUEBEN
Tel : 063 440 202
Fax : 063 440 209



Bureau d'études SPRL LACASSE-MONFORT

Carine MARQUET, auteur de programme
Thier del Preux I à 4990, LIERNEUX
Tel : 080 418 681
Fax : 080 418 119

Pour en savoir plus...

- Le Programme wallon de Développement Rural 2007-2013
[Télécharger le document](#)
- Réseau wallon de Développement Rural
[Télécharger le document](#)
- Portail de l'énergie en Région wallonne
[Télécharger le document](#)
- La Commission wallonne pour l'Energie (CWaPE)
[Télécharger le document](#)
- Association pour la Promotion des Énergies Renouvelables (APERÉ)
[Télécharger le document](#)

Retrouvez-nous sur
le Web :
BLOG
www.pcdr-vaux-sur-sure.be

Rappel du calendrier

- **Lundi 06 mai - Agriculture**
(exploitations, environnement, terres agricoles, diversifications et ventes, potentiel énergétique...)
- **Mercredi 15 mai - Sécurité routière**
- **Mardi 21 mai - Energie**
(à l'échelle de la Commune, à l'échelle des ménages, énergies renouvelables...)
- **Jedi 23 mai - Grandir et s'épanouir**
(enfance, jeunesse, vie associative)
- **Jedi 30 mai - Environnement**
(eau, biodiversité, forêt, prairies, haies, pollutions...)
- **Mercredi 05 juin - Cadre de vie**
(logement, développement des villages, patrimoine, mobilité douce)
- **Jedi 13 juin - Economie**
(économie, emploi, commerce, tourisme...)
- **Jedi 20 juin - Vieillir et s'épanouir**
(aînés, maintien à domicile, logement, santé...)